

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 210

présenté par
M. Houssin

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à encadrer la pratique de la corrida en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer la présente proposition de loi “Proposition de loi visant à encadrer la pratique de la corrida en France” afin de mieux tenir compte de divers amendements proposant une amélioration de l’encadrement de la corrida, sans pour autant l’interdire.